



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi quinze décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
08/12/2017
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28
Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, Mme Nathalie LAMARRE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, Mme Marie-Laure HAMMOND, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agnès BRENIER à Mme Catherine GIBERT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Mariemke de ZUTTERE
M. Valentin LAMBERT à M. François OUZILLEAU
Monsieur Yann FRANCOISE à M. Johan AUVRAY
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Brigitte LIDÔME à M. Steve DUMONT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Jeanne DUCLOUX

N° 0218/2017

Rapporteur : Johan AUVRAY

OBJET : FISAC - Zoom sur les aides directes - Rapport d'information

Pour rappel, le dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) fait suite à la signature de la convention « Opération Urbaine 1^{ère} tranche au titre du

Commune de VERNON

FISAC » le 10 juillet 2015, entre l'Etat, le Département de l'Eure, la ville de Vernon, les chambres consulaires et l'Union commerciale « Les vitrines de Vernon ».

➤ **Zoom sur les aides directes :**

Etat :	85 000 €	
Département de l'Eure :	60 000 €	237 238,35 €
Collectivité :	92 238,35 €	➤ 60 000 € + 32 238,35 € (abondement)
Montant engagé au 20/11/2017	160 193,23 € (67%)	
Montant disponible	77 045,12 €	

Pour information :

Un abondement de 32 238,35 € est prévu sur le FISAC de Vernon en vue d'utiliser la totalité des crédits restants du Département et de l'Etat, et permettre ainsi le soutien à une dizaine de commerces supplémentaires.

Depuis le lancement du dispositif, 27 dossiers FISAC ont été validés au 20 novembre 2017 afin de viser l'attribution d'aides directes aux professionnels :

ESTHETIQUE PARFUMERIE, TECHNI BURO, AU PECHE VENIEL, LE MARCHÉ DES FLEURS, CREATION COIFFURE, B A BAR, REBECCA LINGERIE, LA HALLE AUX GRAINS, BIJOUTERIE BOSSARD, COSY COIFFURE, LE DOMINO, LA RÉSIDENCE, LE LYDO, MAISON GUEGAN, L'ATELIER, BOULANGERIE HUBERT, A L'OCCAS, EURL VISION'AIR, AMBIANCE & STYLES, CAMILLE ALBANE, MOD'SHAIR, LEONIDAS, STARJOUET, L'ATELIER DE CORINE, COFFEA, JEFF DE BRUGES, FER 7.

⇒ Dossier validés lors du comité de pilotage du 20 novembre 2017 :

QUI	Commune	Activité	Projet	Dépense subventionnable (€ HT)		Demande de participation FISAC
				Modernisation	Accessibilité sécurisation	
L'ATELIER DE CORINE Mme Corine GUICHAUX	VERNON Rue d'Albuféra	Salon de coiffure	Travaux de modernisation intérieure	5 829,58 €	/	2 331,83 € (40%)
JEFF DE BRUGES Mme Pascaline GARDELLA	VERNON Rue Saint-Jacques	Commerce de chocolats, confiseries...	Travaux de modernisation intérieure	6 686,80 €	/	2 674,72 € (40%)

Commune de VERNON

FER 7 Mme Maia HERRGOTT	VERNON Place Charles de Gaulle	Prêt à porter masculin	Travaux de modernisation intérieure	8 430,98 €	/	3 372,38 € (40%)
COFFEA Mme Karine BORDAS	VERNON Rue Sainte Geneviève	Commerce de thé, café, confiserie...	Travaux de modernisation intérieure	6 394,05 €	/	2 557,62 € (40%)

➤ **Zoom sur les perspectives 2018 :**

Pour rappel :

La convention FISAC, prenant fin au 29 décembre 2017, a été prorogée d'un an.
Un nouveau FISAC pour l'ensemble des communes du territoire de SNA va être sollicité fin janvier 2018 via l'appel à projets 2017. La CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) Portes de Normandie réalise actuellement une étude préalable nécessaire au dépôt du dossier de candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de cette information.

Dynamisation commerciale et événementiel

Avis favorable

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



François Augilleau

Maire de Vernon,
Conseiller régional de Normandie

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 19/12/17 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 19/12/17 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Commune de VERNON

